



DE  
**SANSSAC L'ÉGLISE**  
Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal  
du 11 mars 2022 à 20h30**

**Monsieur METHON Rodolphe ne fait plus parti du conseil municipal suite à sa  
démission en date du 1 février 2022**

Étaient présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine FELGINES Florence, GIRAUD Corinne.

Avaient donné pouvoir : Monsieur COSME Vincent à Madame FELGINES Florence, Madame BLANC Sandrine à Monsieur BARRET Denis, Madame FOURNET-FAYARD à Monsieur BARRET Denis.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/ DGS  
Monsieur MAZOYER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h30.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

**Affaire n° 1 : 2022-8 Approbation du procès-verbal des décisions du 28 janvier  
2022**

*Rapporteur* : Mr BERAUD Jean-Yves, maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

adopte le procès-verbal des décisions du 28 janvier 2022

**Affaire n° 2 : 2022-9 Approbation du compte de gestion 2021**

*Rapporteur* : Mme ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie,

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

043-214302333-20220415-2022\_20-DE  
Reçu le 21/04/2022  
Publié le 21/04/2022

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Affaire n° 3 : 2022-10- Approbation du compte administratif 2021**

*Rapporteur : Mme ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie*

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 13 voix pour**

Approuve le résultat de la section de fonctionnement à 266 376,30 € et le résultat de la section d'investissement à 206 545,00 €

**Affaire n° 4 : 2022-11 Affectation du résultat 2021**

*Rapporteur : Mme ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie*

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

décide d'exécuter le virement à la section d'investissement à hauteur du besoin de financement de cette section soit : **206 545,00** euros à l'article 1068,  
constate qu'il y a un solde disponible de 59 831,30 euros,  
décide d'affecter ce solde à la section de fonctionnement soit **59 831,30** euros à l'article 002.

**Affaire n° 5 : 2022-12 Adoption de l'avant-projet pour la construction de la mairie**

*Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,*

**Suffrages exprimés :**

11 voix pour

3 contre GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille

adopte l'avant-projet définitif, en tenant compte des modifications formulées par la commission urbaine,  
valide l'estimation prévisionnelle des travaux à 765 500,00 € HT soit 918 600,00 TTC.

**Affaire n° 6 : 2022-13 Validation de la phase conception avec la SPL pour la construction de la mairie**

*Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,*

**Suffrages exprimés :**

11 voix pour

3 contre GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille

acte la fin de la mission de la SPL pour la phase conception de la construction de la mairie.

**Affaire n° 7: 2022-14 Implantation d'un poste ERDF à Lonnac**

*Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,*

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

propose la mise à disposition de la parcelle C392,  
habilite Monsieur le maire à signer l'acte définitif,  
l'autorise à percevoir l'indemnité de 208 € pour le compte de la commune.

AR Prefecture

043-214302333-20220415-2022\_20-DE  
Reçu le 21/04/2022  
Publié le 21/04/2022

**Affaire n° 8 : 2022-15 Adoption de la convention entre la commune et la Communauté d'Agglomération pour la réalisation de travaux d'assainissement à Farreyrolles**

*Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,*

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

adopte la convention proposée par la DEA,  
autorise Monsieur le Maire à engager la contribution de 40 000 € pour la commune.

**Affaire n° 9 : 2022-16 Augmentation des tarifs des repas de la cantine**

*Rapporteur : Monsieur BERAUD Jean-Yves, maire,*

**Suffrages exprimés :**

11 voix pour,

2 contre GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane,

1 abstention FOURNET-FAYARD Marjolaine

ne souhaite pas répercuter sur les enfants de Sanssac l'Eglise l'augmentation des tarifs de la cantine appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par la Cuisine Centrale. L'augmentation sera supportée jusqu'à nouvel ordre par la commune de Sanssac l'Eglise.

Pour les enfants de Saint-Vidal au sein du RPI, la commune demandera à cette commune, la prise en charge de ses propres enfants. La commune sollicitera le CCAS pour que celui-ci puisse considérer la situation des familles confrontées à cette augmentation. Au vu de la position du CCAS, un tarif nouveau sera proposé aux enfants de l'école Michel Pignol.

La séance est levée à 0 h 15.

SANSSAC L'EGLISE, le 25 mars 2022

Le maire,



BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20220415-2022\_20-DE  
Reçu le 21/04/2022  
Publié le 21/04/2022